

Conception et gestion écologique des cimetières



natureparif

Agence régionale pour
la nature et la biodiversité

*** île de France**

*** île de France**

Conception et gestion écologique des cimetières

Réalisé avec le concours de



Fontainebleau



Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE





Natureparif est l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France. Association loi de 1901, elle a été créée en 2007 à l'initiative de la Région Île-de-France et soutenue par l'État. Ses missions sont de collecter les connaissances existantes, d'élaborer des indicateurs d'état de santé de la biodiversité, de mettre en réseau les acteurs franciliens, d'identifier les bonnes pratiques et les diffuser ainsi que de sensibiliser et communiquer auprès du grand public. C'est dans le cadre de la diffusion des bonnes pratiques que ce guide a été réalisé.

www.natureparif.fr

Auteur : Jonathan Flandin - Natureparif

Direction éditoriale : Gilles Lecuir - Natureparif

Directrice de publication : Julie Collombat-Dubois - Natureparif

Illustrations : Boris Transinne

Photos : Jonathan Flandin - Natureparif sauf mention

Conception graphique : Valiouka Chliakhoff - ORDIF

© Natureparif, 2015

Remerciements

L'auteur tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à la rédaction de ce guide par ordre alphabétique : Sylvette Amestoy, Florent Besnard, Cathy Biass-Morin, Dominique Bodin, Suzanne Brolly, Marc Champault, Cathy Condemine, Eve-Marie Ferrer, David Geoffroy, Guillaume Larregle, Mathieu Legrand, Jacques Macret, et Christophe Parisot, pour leurs remarques, retours d'expérience et corrections apportées au texte.

Il remercie également les personnes de Natureparif qui ont participé à la relecture de ce guide, Julie Collombat-Dubois, Gilles Lecuir et Marc Barra, et espère que ce guide vous apportera les clés pour faire de vos cimetières un espace vert à part entière.

Citation recommandée : Flandin, J., (2015), Guide de conception et de gestion écologique des cimetières, Natureparif, p.76.

ÉDITORIAL

p.4

INTRODUCTION

p.5

Un contexte historique et culturel

p.6

Des pratiques en évolution

p.8

La réglementation sur l'usage des pesticides

p.11

La démarche zéro pesticide dans les cimetières strasbourgeois

p.13

La thanatopraxie

p.16

CONCEPTION

p.21

Du cimetière traditionnel au cimetière naturel

p.22

Réaménager les cimetières existants

p.24

Le cimetière de Fauvelles à Courbevoie : un exemple de transformation et de gestion externalisée (Hauts-de-Seine)

p.29

Aménager des espaces en plus pour la biodiversité

p.32

Création de nouveaux cimetières

p.35

Diagnostic écologique

p.36

Exemple d'un cimetière naturel, le cimetière de Souché (Niort, Deux-Sèvres)

p.39

GESTION

p.43

Faire du cimetière un espace vert

p.44

Élaborer un plan de gestion

p.45

La gestion différenciée dans le cimetière de Fontainebleau (Seine-et-Marne)

p.47

Valoriser les bonnes pratiques : le label écojardin

p.51

Gestion des surfaces imperméables

p.53

Gestion des surfaces perméables

p.55

La démarche de labellisation écojardin du cimetière de l'Est (Rennes, Ille-et-Vilaine)

p.56

Synthèse des solutions d'entretien pour les cimetières

p.58

COMMUNICATION

p.59

La clé de la gestion écologique

p.60

Exemples de panneaux et de plaquettes de communication

p.62

Règlement intérieur et charte d'engagement

p.65

Communiquer sur le zéro pesticide dans les cimetières versaillais (Yvelines)

p.66

L'accompagnement de la démarche zéro pesticide en Île-de-France

p.70

BIBLIOGRAPHIE

p.71



Natureparif a voulu, dès sa création, sensibiliser sur les dangers des pesticides et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une gestion écologique et différenciée de leurs espaces. C'est un axe essentiel de son action, car les pollutions aux nitrates et aux pesticides comptent parmi les deux principales causes de perte de la biodiversité en Île-de-France – la seconde étant la disparition et la fragmentation des habitats naturels dues à l'urbanisation et aux infrastructures. Si en la matière, la principale responsabilité incombe à l'agriculture intensive, celle des zones non agricoles n'est pas nulle: les collectivités, les entreprises et les jardiniers

amateurs utilisent désherbants, insecticides et fongicides, ce qui a un impact certain sur la biodiversité, l'environnement et la santé humaine.

L'usage urbain des pesticides, souvent répandus sur la voirie et lessivés à la première pluie, représente jusqu'à 30 % de la contamination de l'eau. Aux enjeux environnementaux s'ajoutent donc des enjeux économiques. Ceux et celles qui ont la charge de gérer l'approvisionnement en eau potable des presque 12 millions de Franciliennes et Franciliens connaissent le coût de la dépollution d'une ressource (entre 640 et 1 140 M€/an d'après le CGDD¹) qui nous était fournie pure par la nature il y a encore un demi-siècle.

L'usage des pesticides dans les cimetières, identifiés comme espaces à contraintes par les gestionnaires, participe à cette pollution urbaine. Si la réglementation actuelle oblige déjà les collectivités à réduire fortement l'usage de produits chimiques dans ces espaces, elle est peu ou pas appliquée. Le passage à une gestion écologique et différenciée est la seule voie possible pour respecter la loi.

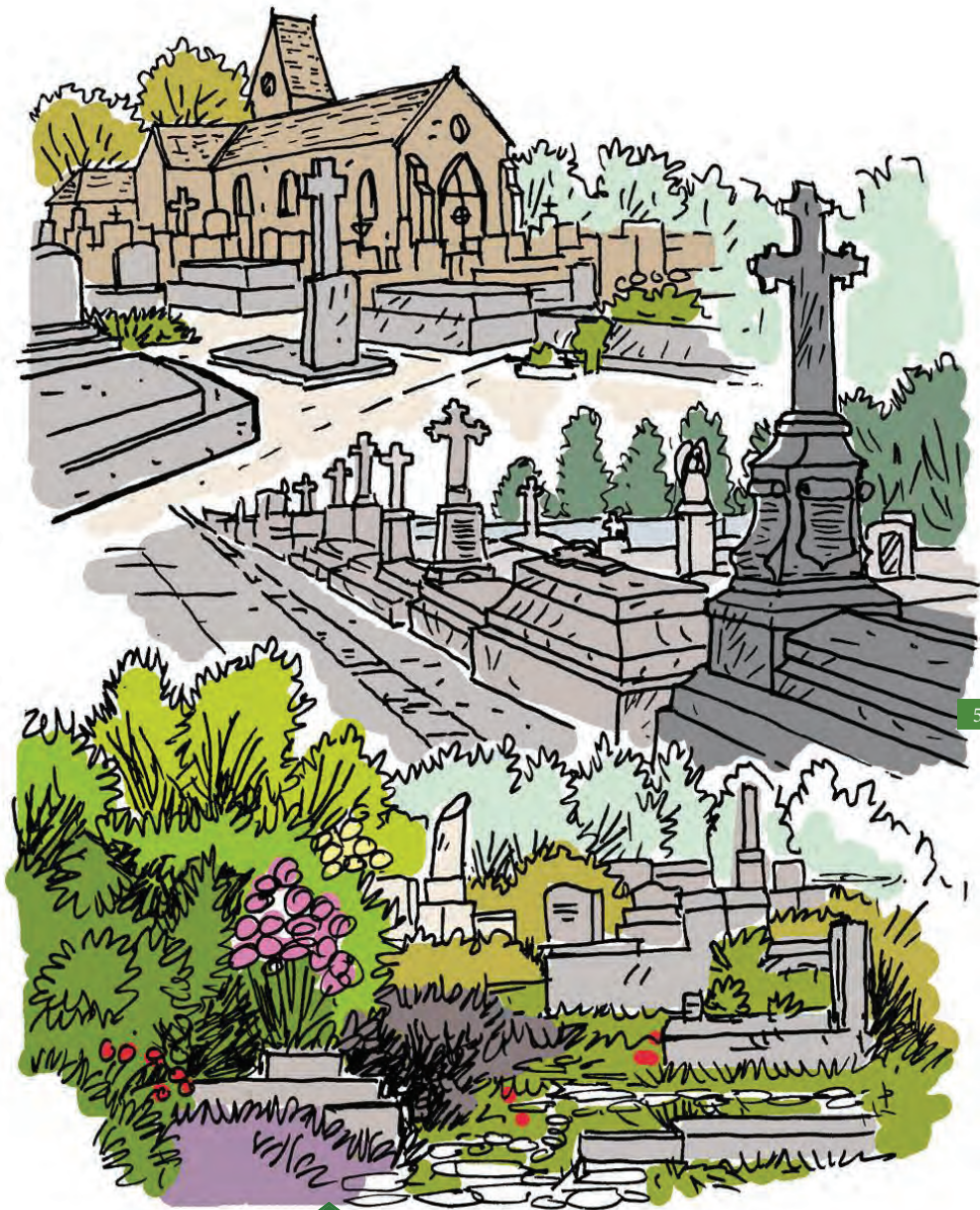
Quelles sont les actions de Natureparif pour aider les collectivités à appliquer des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans leur cimetière ? Notre agence les encourage, ainsi que les citoyens, à agir en sensibilisant le plus grand nombre, par exemple avec une exposition telle que « Zéro pesticide dans nos villes et nos villages ». Nous avons édité, dès 2009 avec l'ANVL, un guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités, dans lequel se trouvent des conseils et des outils très concrets de mise en œuvre de nouvelles pratiques permettant d'évoluer vers l'arrêt de l'usage des intrants chimiques. Des rencontres ont également été organisées sur le zéro pesticide dans les espaces à contraintes ainsi que sur le cas particulier des cimetières. Nous travaillons également à mettre en valeur le travail des collectivités exemplaires engagées dans une démarche de réduction – voire d'arrêt total – des pesticides, grâce à une cartographie des pratiques.

Je veux également saluer le rôle moteur des élus et des techniciens territoriaux, dont les associations professionnelles sont en pointe dans la préservation de l'environnement depuis de nombreuses années.

Ce guide réalisé par Natureparif a pour objectif d'accompagner les gestionnaires dans une meilleure conception et gestion de leurs cimetières. Il apporte des solutions concrètes pour faire des cimetières des espaces verts à part entière, participant ainsi au maillage vert de la ville.

Liliane Pays, présidente de Natureparif, conseillère régionale d'Île-de-France





Introduction

Un contexte historique et culturel

En France, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les cimetières étaient installés à côté des églises depuis l'interdiction d'inhumier à l'intérieur des églises faite aux fidèles au Moyen-âge. Ils vont progressivement être abandonnés pour laisser place à de nouveaux cimetières installés aux portes des villes et villages. L'apparition des grandes épidémies de peste et de choléra vont fortement contribuer à ce déplacement. À partir du XIX^e siècle, les cimetières vont donc se retrouver, pour la plupart, à l'extérieur du centre ville, déconnecté du noyau historique et de la trame urbaine.

Ces changements vont s'accompagner également d'une modification des institutions qui les gèrent. Ainsi, l'Église laisse petit à petit l'entretien à l'administration municipale jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905 qui lui en retire définitivement la gestion.

Le passage à cette gestion communale va tendre vers une standardisation de la conception des cimetières à cause, notamment, d'une uniformisation des offres funéraires.



Cimetière Saint-Martin à Cherbourg-Octeville © Bruno Kerghen – ARP Astrance



Dans les pays occidentaux, l'expression du culte catholique se caractérisant par des tombes de pierre à partir du XX^e siècle, la place de la nature dans ces cimetières est découragée peu à peu au profit des alignements de pierres de marbre et de caveaux en béton fabriqués industriellement, séparés par des allées de schistes ou de graviers souvent chimiquement désherbés.

Les cimetières deviennent ainsi très minéraux et laissent peu de place au végétal et à la flore spontanée, souvent mal perçue par les usagers. En termes de gestion, ces derniers sont progressivement associés à des « espaces à contraintes » pour les communes à cause du sentiment affectif et symbolique qu'ils représentent. Le fait de laisser se développer la végétation peut faire naître un sentiment d'abandon chez les familles des défunts. Cette perception peut varier d'un pays à l'autre ou selon les cultures. La faible tolérance des adventices oblige les communes à entretenir régulièrement ces espaces pour maintenir un état d'acceptabilité. Avec les terrains de sports, les cimetières sont souvent la dernière frontière de la gestion écologique pour les collectivités.



Cimetière Saint-Martin à Cherbourg-Octeville © Bruno Kerghen – ARP Astrance

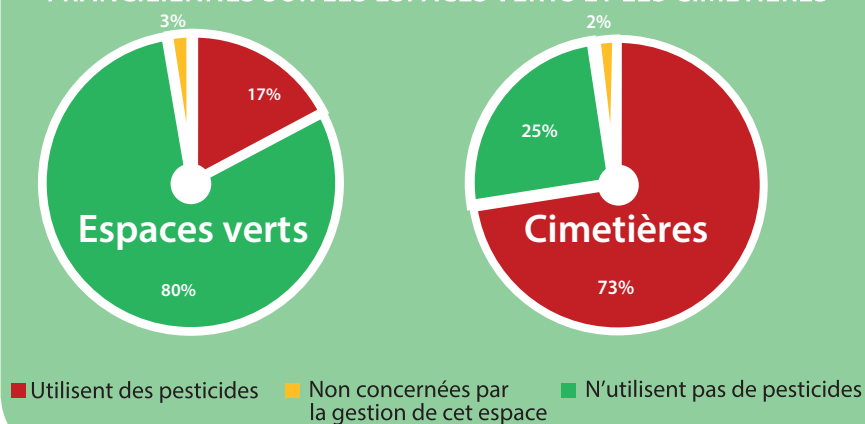


Des pratiques en évolution

Au-delà de l'aspect de propreté issu de la pensée hygiéniste du XIX^e siècle, les questions de pollution de l'environnement, liées à des pratiques de gestion utilisatrices de chimie et intensives, commencent à émerger.

Depuis 2011, Natureparif établit l'état des lieux de l'usage des pesticides par les collectivités franciliennes sur les espaces dont elles ont la gestion directe ou indirecte (voirie, espaces verts, terrains de sports et cimetières). Avec plus de 1 600 cimetières en Île-de-France, ceux-ci représentent une superficie d'environ 20 km² (Source: MOS 2012 - IAU ÎdF) soit 0,2 % du territoire régional.

ÉTAT DE L'USAGE DES PESTICIDES PAR LES COMMUNES FRANCILIENNES SUR LES ESPACES VERTS ET LES CIMETIÈRES

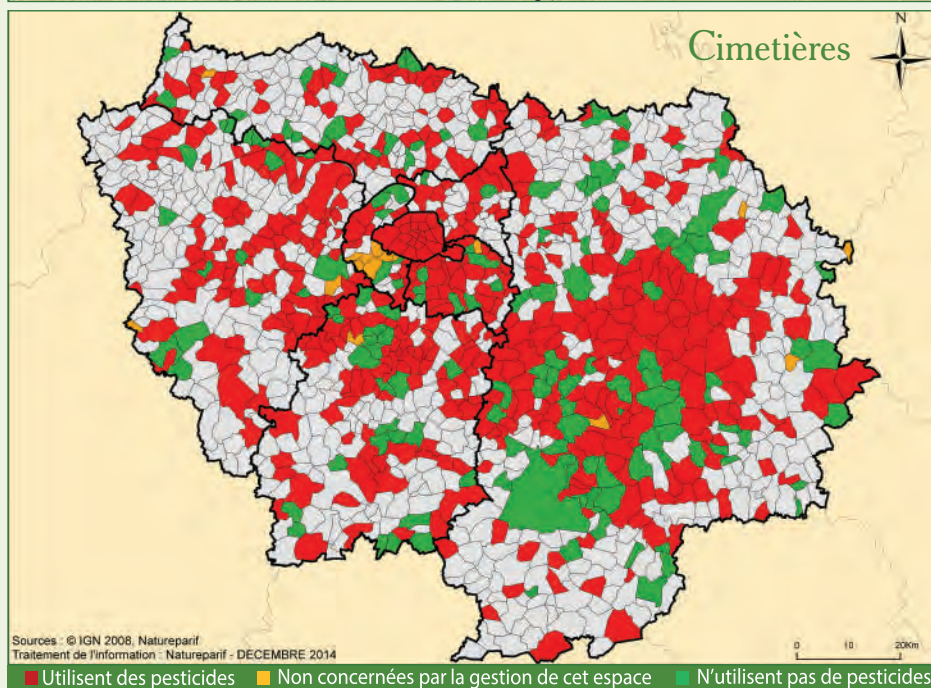
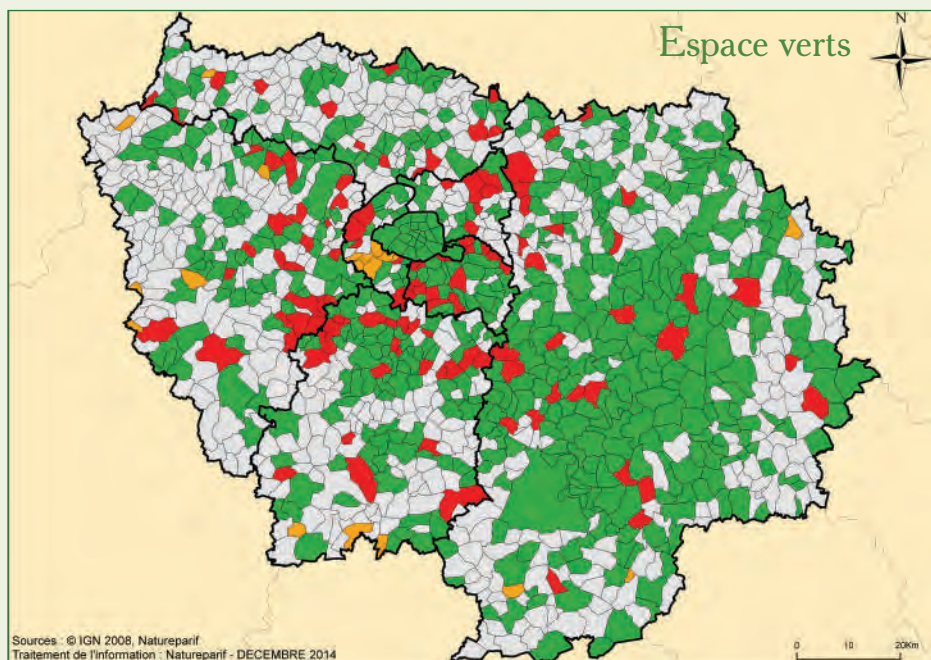


L'indicateur « zéro pesticide »¹, publié en avril 2014, montre que 72 % des communes renseignées utilisent encore des pesticides dans leur cimetière alors que pour les espaces verts, seules 17 % déclarent encore en utiliser.

Ce constat confirme que si la gestion écologique des espaces verts s'affirme dans les parcs et jardins publics, elle reste difficile à appliquer dans les cimetières du fait de la perception des familles vis-à-vis du lieu, mais aussi au regard d'une mauvaise conception au départ, souvent trop minérale.



ÉTAT DE L'USAGE DES PESTICIDES DANS LES CIMETIÈRES ET LES ESPACES VERTS DES COMMUNES FRANCIENNES



Les pesticides ont longtemps été la solution la plus pratique pour le désherbage de ces espaces. Cela s'est fait en ignorant largement les impacts sur la santé des applicateurs, sur l'environnement, particulièrement la biodiversité, mais aussi sans tenir compte des coûts cachés (externalités) induits par leur utilisation (coûts de l'achat des produits et de la dépollution des eaux contaminées). D'ailleurs, les cimetières peuvent représenter, à eux seuls, près d'1/5^e de la consommation totale de pesticides des communes (source : « **L'entretien des cimetières « un cas sensible »** » - Conseil général de la Dordogne).

Avec la montée des inquiétudes vis-à-vis des biocides, les communes sont de plus en plus enclines à réduire voire supprimer l'utilisation des pesticides. En outre, la réglementation actuelle contraint fortement les communes dans leurs usages incitant ainsi à un arrêt définitif. Certaines se tournent vers des alternatives mécaniques et thermiques pour la gestion, mais font vite face à d'autres problématiques (consommation d'énergie, faible efficacité des machines), qui ne font que repousser les problèmes au lieu de les résoudre sur le long terme. En réalité, c'est dans la conception même des cimetières que se trouve la clé : faire en sorte qu'ils soient conçus dès le départ en accord avec la nature, en vue d'une gestion écologique future. Pour se passer de ces produits, deux solutions complémentaires s'offrent aux gestionnaires : redéfinir les schémas de conception et d'aménagement des cimetières en amont et mettre en place une gestion écologique et différenciée en aval.



Agents intervenants dans le cimetière de l'Est à Rennes © Ville de Rennes

Attention les pesticides ne sont pas la seule source de pollution dans les cimetières. Ainsi les soins du corps (cf. Focus « LA THANATOPRAXIE », p.16), les vêtements et objets personnels des défunts peuvent également être des sources de pollution des nappes phréatiques notamment lors de la décomposition des corps via l'infiltration des fluides. Sont également impliqués, les

aménagement des sépultures, tels que les cercueils et les urnes en matériaux non biodégradables, les caveaux en béton (jamais véritablement étanches), ainsi que les monuments funéraires et les pierres tombales conçus avec des matériaux venant du monde entier et non recyclables.





La question de l'arrêt de l'usage des pesticides est au centre des politiques de gestion de l'espace public depuis plusieurs années maintenant.

La législation est aujourd'hui sévère et a pour objectifs de protéger la qualité de l'eau, la santé des applicateurs comme des usagers, et l'environnement.

La réglementation actuelle contraint déjà fortement l'usage des pesticides en zones non agricoles (arrêté¹ du 12 septembre 2006 et arrêté² du 27 juin 2011) en interdisant l'usage de la plupart à proximité des établissements scolaires ou de santé et en obligeant à des mesures drastiques d'information et d'éviction du public des zones traitées. Par ailleurs la loi Labbé³ sur l'utilisation des produits phytosanitaires, parue au Journal officiel du 8 février 2014, vient interdire sous certaines conditions l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques et les particuliers. Ainsi à partir du 31 décembre 2016, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades, et, à compter du 1^{er} janvier 2022, seront interdites la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel.

Si la réglementation actuelle interdit l'utilisation d'un grand nombre de produits dans les lieux accueillant des publics sensibles (notamment les personnes âgées) du fait du danger qu'ils présentent pour la santé humaine, la question se pose donc pour les cimetières. Ceux-ci peuvent-ils être associés à cette définition et ainsi bannir l'utilisation de certains produits ?

Quoi qu'il en soit, pour les produits encore autorisés, les contraintes imposées devraient obliger les gestionnaires à stopper l'usage des pesticides. En effet, les zones traitées doivent faire l'objet d'un balisage et d'un affichage signalant l'interdiction d'accès au moins 24 heures à l'avance et pour une durée définie selon le produit (6 heures minimum, jusqu'à 48 heures pour certains). L'affichage doit préciser le produit utilisé, la date de traitement et la durée d'éviction du public. Le non-respect de cette réglementation expose applicateurs et élus de manière conjointe au risque de poursuites pénales.

Les Arrêtés concernés sont les suivants :

- arrêté du 12 septembre 2006¹ relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural NOR AGRG0601345A (notion de délai de rentrée de 6 à 48 heures).

Pour en savoir plus :

1 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000425570>

2 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024404204&dateTexte=&categorieLien=id>

3 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000028571536&dateTexte=&oldAction=dernierJQ&categorieLien=id>





- arrêté du 27 juin 20112 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables NOR AGRG1119563A (interdiction de certains produits dans les espaces et établissements accueillant des publics sensibles, renforcement de la notion de délai de rentrée, obligation d'affichage préalable).

L'application stricte de cette réglementation aux cimetières dont le gestionnaire utiliserait de techniques de désherbage chimique, obligerait la collectivité à interdire l'accès aux zones traitées voire fermer complètement le site pendant plusieurs heures. Cette démarche semble incompatible avec le besoin d'accès que peuvent avoir les usagers pour ces espaces ouverts, pour la plupart, toute l'année.



La démarche zéro pesticide dans les cimetières strasbourgeois (Bas-Rhin)

Retour d'expérience

Pour certains services, l'abandon des pesticides a pu se faire très rapidement voire instantanément dès lors que la décision avait été prise (par exemple le service de la propreté urbaine et celui des espaces verts n'utilisent plus de désherbant chimique depuis 2008). La problématique d'une gestion sans pesticides dans les cimetières est par contre plus complexe.



Cimetière de Saint-Gall à Strasbourg © Gilles LECUIR - Natureparif

13

Après avoir expérimenté différentes techniques alternatives, le désherbage thermique porté à dos et sur chariot a été retenu, en raison de la contrainte des entre-tombes d'une trentaine de cm à Strasbourg. Néanmoins la charge de travail représentée par un désherbage alternatif est supérieure aux moyens humains disponibles. C'est pourquoi, la conception des cimetières de la ville doit évoluer afin de permettre aux agents de garantir un entretien à la hauteur des exigences des usagers. Les nouvelles pratiques de conception et de gestion qui s'y développent renforcent la place du végétal, parfois par touches successives, parfois dans des formes paysagères nouvelles et variées.

Ce service, qui compte 50 agents, est en charge de la gestion et de l'entretien des 9 cimetières de la Ville de Strasbourg (50 ha - 55 000 concessions). En 2003, il s'est vu confié la charge des travaux d'extension ou de création des cimetières de la Communauté urbaine de Strasbourg.



Contrairement à beaucoup de nécropoles d'autres régions de France où le minéral domine, l'aspect végétal a toujours été privilégié dans celles de la capitale alsacienne. L'entretien des 86 000 m² d'espaces verts se répartit tout au long de l'année et concerne les arbres, les haies, les pelouses, les plates-bandes, certaines tombes et les entre-tombes. Les emplacements concédés sont entretenus par les concessionnaires des tombes. L'état d'entretien de ces tombes est suivi par 38 agents du Service funéraire dans le cadre de leur mission.

Pour certains services l'abandon des pesticides a pu se faire très rapidement voire instantanément dès lors que la décision avait été prise (par exemple le service de la propreté urbaine et celui des espaces verts n'utilisent plus de désherbant chimique depuis 2008). La problématique d'une gestion sans pesticides dans les cimetières est par contre plus complexe.



Cimetière de Saint-Gall à Strasbourg © Gilles LECUIR - Natureparif

Après avoir expérimenté différentes techniques alternatives, le désherbage thermique porté à dos et sur chariot a été retenu, en raison de la contrainte des entre-tombes d'une trentaine de cm à Strasbourg. Néanmoins la charge de travail représentée par un désherbage alternatif est supérieure aux moyens humains disponibles. C'est pourquoi, la conception des cimetières de la ville doit évoluer afin de permettre aux agents de garantir un entretien à la hauteur des exigences des usagers.

Les nouvelles pratiques de conception et de gestion qui s'y développent renforcent la place du végétal parfois par touches successives, parfois dans des formes paysagères nouvelles et variées.

Ce service, qui compte 50 agents, est en charge de la gestion et de l'entretien des 9 cimetières de la Ville de Strasbourg (50 ha - 55 000 concessions). En 2003, il s'est vu confié la charge des travaux d'extension ou de création des cimetières de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Contrairement à beaucoup de nécropoles d'autres régions de France où le minéral domine, l'aspect végétal a toujours été privilégié dans celles de la capitale alsacienne. L'entretien des 86 000 m² d'espaces verts se répartit tout au long de l'année et concerne les arbres, les haies, les pelouses, les plates-bandes, certaines tombes et les entre-tombes. Les emplacements concédés sont entretenus par les concessionnaires des tombes. L'état d'entretien de ces tombes est suivi par 38 agents du Service funéraire dans le cadre de leur mission.



Le désherbage est une tâche essentielle de la gestion des cimetières. Pour ne plus avoir recours aux traitements herbicides chimiques, le service funéraire a investi dans des désherbeurs thermiques avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Pour limiter la pression de désherbage, l'enherbement des allées est apparu comme une alternative économiquement viable et écologiquement intéressante. Ainsi, depuis 2011, plus de 6 ha d'allées ont été enherbées avec un mélange de ray grass, de fétuque et de trèfle dans tous les cimetières. Néanmoins, les entre-tombes restent des espaces difficiles à entretenir en zéro pesticide, c'est pourquoi le Service funéraire est à la recherche de solutions techniques pérennes.

La végétalisation des cimetières a fait l'objet d'un plan de communication spécifique. L'aspect des cimetières a très rapidement changé et interpellé les usagers.



CHIFFRES CLÉS DE L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES :

50 hectares

3 000 arbres dont **2 250** feuillus
1 200 arbres à tailler

24 km de haies (**2 450** tronçons)

7 ha de gazon (**900** tronçons)

Environ **17 ha** à désherber

Nombreux massifs dont **2 200**
rosiers du souvenir

Ici, l'herbe remplace le gravier

Les pesticides nuisent à la qualité de l'eau de notre nappe phréatique. Ils ont un impact sur notre santé et sont responsables de la diminution de la biodiversité.

- Préserver l'environnement**
 Depuis 2008, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg se sont engagées dans un programme ambitieux de suppression définitive de l'utilisation des pesticides (désherbants, insecticides, fongicides, etc.) dans les espaces publics (espaces verts, voirie, terrains de sports, etc.). Cette démarche baptisée « zéro pesticides » est mise en œuvre en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse, établissement public du ministère du développement durable.
- De nouvelles techniques d'entretien**
 Des moyens humains et techniques sont mis en œuvre pour assurer la transition entre les anciennes pratiques polluantes et les nouvelles, plus naturelles. Ainsi, le désherbage des cimetières est réalisé avec des techniques alternatives comme la binette, les désherbeurs thermiques à flamme, le paillage des massifs et les plantes couvre-sol.
- Des cimetières plus verts**
 Cet engagement a rigoureusement conduit la collectivité à repenser l'aménagement des cimetières : les allées engazonnées remplacent ici les allées en gravier. La pose de ce nouveau tapis vert sera contrôlée mécaniquement, dans le respect de ce lieu de mémoire.

AVANT

APRÈS

MISSION ZÉRO pesticides

AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

Strasbourg

Affiche sur l'enherbement des allées dans les cimetières strasbourgeois
© CUS

Auparavant, avec les traitements phytosanitaires les adventices étaient totalement éradiquées... les allées étaient exemptes de « mauvaises herbes », les habitants avaient un sentiment de propreté, d'efficacité, sans se douter de la pollution générée par ces produits.

Cette mutation du paysage, du minéral vers une nature plus spontanée a impliqué une sensibilisation des usagers de ces espaces.

Ainsi, dès 2009 un plan de communication a été déployé qui expliquait les enjeux de la démarche et mettait la sauvegarde de l'environnement et la qualité de vie au cœur de des actions de la collectivité. Des actions de communication propres aux cimetières ont

permis d'expliquer l'évolution des pratiques et des aménagements (installation de panneaux pour expliquer l'enherbement des allées, diffusion d'une plaquette...).

Aujourd'hui, les cimetières strasbourgeois sont devenus de véritables réserves de nature qui permettent un recueillement plus serein.

Bénédicte BAUER, responsable du service funéraire, Ville de Strasbourg

Suzanne BROLLY, chef de projet Biodiversité, Ville et Communauté urbaine de Strasbourg

Au-delà de l'utilisation de pesticides dans la gestion traditionnelle des cimetières, une autre pollution touche ces espaces : celles des produits utilisés pour les « soins de conservation », la thanatopraxie, que les entrepreneurs de pompes funèbres proposent aux familles des défunts. Il s'agit d'une technique d'embaumement qui consiste à injecter dans le corps du défunt des quantités importantes (6 à 10 litres par corps) de produits extrêmement toxiques, dont un tiers de formaldéhyde qui est un produit cancérigène et mutagène (mais aussi des fongicides, bactéricides, virucides...).

Cette pratique génère des risques toxiques importants car, aucune étanchéité durable des tombes n'étant possible, ces produits retournent à moyen terme dans le sol et à long terme dans la nappe phréatique (pollution des sols et de l'eau). De plus, elle n'évite pas les limitations de l'inhumation (pression foncière qui pousse les grandes villes à supprimer les concessions à perpétuité par manque de place), ni celles de la crémation qui a aussi une forte empreinte écologique. On remarquera cependant que sur 10 m², on loge quatre cercueils, ou ... deux cents urnes !

Des législations, différentes selon les pays, peuvent interdire ou limiter la conservation par injection d'un produit formolé.

En France, la loi interdit la thanatopraxie pour les décès avec obstacle médico-légal, les accidents du travail ou résultant d'une maladie professionnelle, et en cas de certaines affections définies par l'Arrêté du 20 juillet 1986¹ (un arrêté du Conseil d'État, du 8 novembre 1999, a à nouveau autorisé la thanatopraxie pour certaines affections).

Dans le cadre d'une gestion écologique d'un cimetière, il est important d'alerter le public sur cette problématique (affichage, règlement interne...) et d'en avoir soi-même conscience, même si les leviers d'actions sont encore aujourd'hui difficiles.

Il est cependant possible d'agir en amont, en instaurant une charte d'engagement pour les familles des défunts interdisant ou limitant le recours à la thanatopraxie seulement en cas d'absolue nécessité (cf. Retour d'expérience « Cimetière naturel de Souché à Niort », p.39)



Un compromis doit être trouvé pour faire cohabiter ces enjeux environnementaux et les désirs légitimes des familles, qui évoluent par ailleurs au fil des années, vers une demande de plus en plus forte de reconnection avec la nature.



Columbarium dans le cimetière de l'Est à Lille

On parle aujourd'hui de cimetière naturel, plus proche d'un espace vert. Il s'agit d'un lieu qui permet de concilier gestion écologique et deuil des familles. Ce concept se retrouve beaucoup dans les pays anglo-saxons, mais aussi dans les pays de l'Est de l'Europe ou en Turquie, où la présence du végétal est beaucoup mieux acceptée au point de le laisser couvrir les tombes et les allées. Dans ces espaces, la nature a autant sa place que la sépulture.

17



Cimetière Saxon de Sighisoara en Roumanie et cimetière de Chaldon en Angleterre © Myrabella et Allen Watkin

